



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2026/04/058

Institutions et vie politique – exercice des mandats

OBJET : Indemnités de fonction des élus
locaux : fixation des indemnités hors
majoration

Séance du 27 avril 2026
Date de convocation : 21 avril 2026
Membres en exercice : 33
31 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Nicolas MEIZONNET, maire en exercice.

Présents :

Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER, Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER, Mohammed TOUHAMI.

Absents ayant donné procuration :

Valérie POLLIN a donné pouvoir à Serge GARNIER
Farouk MOUSSA a donné pouvoir à Lucie HEURTIER

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Serge GARNIER a été élu à l'unanimité** (Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER (2), Mohammed TOUHAMI).

Suite délibération n° 2026/04/058

RAPPORTEUR : Nicolas MEIZONNET, maire

EXPOSE : Le vote des indemnités hors majorations et le vote des majorations doivent faire l'objet de deux délibérations distinctes, les deux délibérations pouvant être adoptées dans la même séance.

Les indemnités des élus sont fixées par le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 et suivants.

Les indemnités s'expriment en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale. Avec la valeur du point actuelle, à ce jour, pour la commune de Vauvert l'enveloppe mensuelle fixée par les textes hors majorations s'établit à 13 359,20 € bruts.

La municipalité souhaite octroyer au maire et aux adjoints un pourcentage inférieur à celui prévu par la réglementation, afin de dégager une enveloppe pour attribuer une indemnité aux conseillers municipaux ayant une délégation et ainsi prendre en compte de manière proportionnelle à la charge de chacun leur contribution à la conduite des affaires locales.

C'est ainsi qu'il est proposé au conseil municipal de fixer les montants d'indemnités hors majorations comme suit :

| | |
|---|-----------------------------|
| Maire : | 58,62 % (au lieu de 67,6 %) |
| 1 ^{er} adjoint au maire : | 24,66 % (au lieu de 28,6 %) |
| Adjoints au maire : | 21,00 % (au lieu de 28,6 %) |
| Conseiller municipal délégué au commerce et aux marchés : | 21,00 % |
| Conseiller municipal délégué à la culture : | 21,00 % |
| Autres conseillers municipaux ayant délégation : | 2,44 % |

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 et suivants,

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- De fixer l'enveloppe indemnitaire à 13 359,20 € brut
- De répartir cette enveloppe indemnitaire selon les pourcentages indiqués ci-dessus.

La date d'effet de cette délibération est la date d'installation du conseil municipal, le 22 mars 2026.

Suite délibération n° 2026/04/058

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Serge GARNIER



Le maire,

Nicolas MEIZONNET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026



ID : 030-213003411-20260428-DE202604_0058-DE